

La transmission des feuilles de rencontre régionale toutes divisions (PN, R1, R2 R3, R4 Messieurs et PN, R1, R2 Dames)

- a) l'équipe qui reçoit met à la disposition du JA ou du faisant fonction :
 - soit la feuille de rencontre sur le logiciel GIRPE.
 - soit une feuille de rencontre téléchargeable et imprimable sur le site de la Ligue.
- b) le Juge-arbitre ou faisant fonction, remplit la feuille sur GIRPE ou de manière manuscrite (lisiblement en utilisant un stylo à bille, pas de stylo plume, ni de stylo feutre)
- c) lors de la rencontre, le juge-arbitre ou le faisant fonction, note tous les incidents (cartons, réserves, réclamations, absence d'arbitre...) sur la feuille GIRPE ou au dos la feuille « papier »
- d) A l'issue de la rencontre, les deux capitaines et le juge-arbitre signe la feuille de rencontre

Il ne faut pas envoyer systématiquement l'original de la feuille de rencontre.

obligatoirement conservés durant toute la phase

Par contre l'envoi au secrétariat de BEAUV AIS de l'original du 1^{er} feuillet de la feuille de rencontre est OBLIGATOIRE dans les cas suivants :

1. Incidents notés par le juge-arbitre ou faisant fonction
2. À la demande de la CSR

f) Le résultat de la rencontre doit être saisi par l'équipe qui reçoit au plus tard le dimanche avant 19h30 (lundi 12h00 pour les équipes qui reçoivent le dimanche après-midi)

g) Les résultats de l'ensemble des parties jouées doivent être saisis sous SPID, par le club recevant, au plus tard le mardi qui suit la rencontre (sous les 48h). (vous pouvez entrer les détails des manches, mais ce n'est pas une obligation).

h) dans tous les cas le juge-arbitre envoie son rapport à la CRA en indiquant s'il a signalé au club recevant qu'il devait obligatoirement envoyer l'original de la feuille de rencontre au secrétariat du pôle de Beauvais en cas d'incidents notés au dos de l'original de la feuille de rencontre.

Si aucune mention n'est inscrite au verso de la feuille de rencontre, celle-ci EST CONSERVÉE par le club qui reçoit durant toute la phase.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer la feuille de rencontre au secrétariat de BEAUV AIS, sauf en cas d'annotation au verso (incident, accident, cartons.....)